



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2022**

### ***Pôle Ouest – SAE/Partagé***

*5 Rue Châtelain  
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon  
04 72 16 30 80*

*Directeur Territoire : Jean Dominique BITTEL  
Directrice : Corinne BRUNEL  
Cheffe de Service : Estelle POLLET*

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Le service SAEE- Appart'é vit en 2022 sa première année de pleine d'activité sous une forme « hybride ».

En effet la même équipe accompagne les jeunes selon deux modalités : dans le cadre de mesures de placement externalisé ou en appartements éducatifs.

La montée en nombre de places du SAEE s'est faite entre septembre et décembre 2021, ce qui a permis de démarrer l'année 2022 à 15 places occupées. De fait il y a eu peu de turn-over sur cette année puisque les mesures, d'une durée de 6 à 12 mois, venaient juste de démarrer en début d'année civile.

Pour le SAEE nous terminons l'année à -50 jours soit 5 425 journées pour un accordé à 100% de 5 475 journées.

Pour le service Appart'é nous terminons l'année à - 339 jours soit 1 742 journées pour un accordé à 95% de 2081 journées.

La sous-activité s'explique en partie par le relèvement du taux d'activité suite à l'assouplissement des règles de décompte des journées d'absence. Toutefois, cette évolution des modalités de décompte n'a pas vraiment eu d'impact sur ces activités, qui ne sont pas, ou à la marge, confrontées à des absences de jeunes de plus de 48 heures.

Sur le SAEE, même si les fins de mesure sont anticipées et de nouvelles admissions programmées, ces dernières peuvent prendre du temps pour être mises en place. En particulier, le 1<sup>er</sup> rendez-vous avec la famille peut être difficile à organiser notamment lorsque la famille est réfractaire à la mesure et demande à reporter le rendez-vous parfois à plusieurs reprises. S'il est possible de faire varier la norme, afin d'atteindre le niveau d'activité prévisionnel, cette pratique doit rester limitée afin de garantir la fréquence des interventions à domicile.

Sur Appart'é, les demandes d'admission reçues en 2022 n'ont pas permis de compenser les fins de mesures. Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, nous observons une progression des sollicitations des MDM notamment pour des jeunes proches de la majorité.

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2022 033 NOTRE DAME SAAE

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		15
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	5 201
Accordé	100%	5 475
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		57,04

Tarif autre 0

Nbr jours 202 169  
Accordé 2 535

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE			ACCORDE			ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	16			495	495	465	465	30	30	106%		53,98	26 720	26 720	26 523	26 523	197	197	101%	
Février	15			430	925	420	885	10	40	105%		53,98	23 211	49 932	23 956	50 479	-745	-548	99%	
Mars	15			440	1 365	465	1 350	-25	15	101%		53,98	23 751	73 683	26 523	77 002	-2 772	-3 319	96%	
Avril	15			450	1 815	450	1 800	0	15	101%		53,98	24 291	97 974	25 667	102 670	-1 376	-4 696	95%	
Mai	15			465	2 280	465	2 265	0	15	101%		53,98	25 101	123 074	26 523	129 193	-1 422	-6 118	95%	
Juin	15			450	2 730	450	2 715	0	15	101%		59,20	26 640	149 714	25 667	154 860	973	-5 145	97%	
Juillet	15		80	479	3 209	465	3 180	14	29	101%	4 318	59,20	28 357	178 071	26 523	181 383	1 834	-3 312	98%	
Août	14		124	434	3 643	465	3 645	-31	-2	100%	6 694	59,20	25 693	203 764	26 523	207 906	-830	-4 142	98%	
Septembre	11		156	378	4 021	450	4 095	-72	-74	98%	8 421	59,20	22 378	226 142	25 667	233 573	-3 290	-7 432	97%	
Octobre	16		284	448	4 469	465	4 560	-17	-91	98%	15 330	59,20	26 522	252 663	26 523	260 096	-1	-7 433	97%	
Novembre	16		334	480	4 949	450	5 010	30	-61	99%	18 029	59,20	28 416	281 079	25 667	285 764	2 749	-4 684	98%	
Décembre	14		422	476	5 425	465	5 475	11	-50	99%	22 780	59,20	28 179	309 258	26 523	312 287	1 656	-3 028	99%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis  
A SAISIR si répartition différente

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2022 033 NOTRE DAME APPARTEMENTS

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		6
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	2 081
Accordé	95%	2 081
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		95,64

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE			ACCORDE			ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	7		377	198	198	177	177	21	21	112%	18 635	62,55	12 385	12 385	16 929	16 929	-4 544	-4 544	73%	
Février	6		320	184	382	160	337	24	45	113%	15 818	62,55	11 509	23 894	15 303	32 231	-3 794	-8 337	74%	
Mars	6		372	187	569	177	514	10	55	111%	18 388	62,55	11 697	35 591	16 929	49 160	-5 232	-13 569	72%	
Avril	6		354	180	749	171	685	9	64	109%	23 661	62,55	11 259	46 850	16 355	65 515	-5 096	-18 665	72%	
Mai	4		372	157	906	177	862	-20	44	105%	24 864	111,85	17 560	64 410	16 929	82 443	632	-18 033	78%	
Juin	4		337	120	1 026	171	1 033	-51	-7	99%	22 525	111,85	13 422	77 832	16 355	98 798	-2 933	-20 966	79%	
Juillet	3		322	100	1 126	176	1 209	-76	-83	93%	21 522	111,85	11 185	89 017	16 833	115 631	-5 648	-26 614	77%	
Août	4		277	139	1 265	176	1 385	-37	-120	91%	28 082	111,85	15 547	104 565	16 833	132 464	-1 286	-27 899	79%	
Septembre	4		267	120	1 385	171	1 556	-51	-171	89%	27 068	111,85	13 422	117 987	16 355	148 819	-2 933	-30 832	79%	
Octobre	4		229	113	1 498	177	1 733	-64	-235	86%	23 216	111,85	12 639	130 626	16 929	165 747	-4 290	-35 122	79%	
Novembre	4		195	120	1 618	171	1 904	-51	-286	85%	19 769	111,85	13 422	144 048	16 355	182 102	-2 933	-38 055	79%	
Décembre	4		215	124	1 742	177	2 081	-53	-339	84%	21 797	111,85	13 869	157 917	16 929	199 031	-3 059	-41 114	79%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis  
A SAISIR si répartition différente

## 1.2 Personnel

### Effectifs au 31/12/2022

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.65 ETP		
ADMINISTRATION	0.35 ETP		
EDUCATIF	4 ETP		1
SOIN	0.40 ETP		
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.25 ETP	0.25	
	<b>5.65 ETP</b>		

Mouvements du personnel 2022 :

- ✓ Un éducateur a quitté le service en juin pour une promotion interne associative, dans un 1<sup>er</sup> temps en CDD en raison de la période de « probation » de l'éducateur investi de fonction d'encadrement.

### Analyse de la pratique

L'équipe bénéficie d'une séance de 2 heures par mois d'analyse de la pratique.

La cheffe de service de 5 séances annuelles de séances de co-développement.

### Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Equipe éducative+ psychologue+ cheffe de service	Sensibilisation à l'approche systémique et transactionnelle 28 et 29 novembre 2022	ACTIF
L'ensemble de l'équipe a été formée au logiciel NEMO	1 journée	TROIZAIRE
Formation collective Estelle Pollet	1 journée Les dossiers contentieux	Interne ACOLEA
Béatrice Gilet	Syndrome d'aliénation parentale Confits intenses 13 et 17 octobre 2022	IFACT
Béatrice Gilet	Violences sexuelles 8 et 9 octobre 2022	SVS

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

Comme indiqué précédemment, les dispositifs SAEE et Appart'é sont regroupés au sein d'un même service. 2022 représente la 1<sup>ère</sup> année complète de cette nouvelle organisation. Afin de pouvoir inscrire l'intervention des professionnels dans un cadre formalisé, la direction a initié un travail autour de l'écriture du projet de service. Ce projet d'écriture s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration continue de la qualité des interventions éducatives auprès des bénéficiaires. Il a également pour finalité de guider et donner des repères aux professionnels de ce service.

#### **L'écriture du projet de service :**

Pour ce faire, nous avons constitué un groupe de travail impliquant l'ensemble des professionnels du service et avons organisé des journées d'élaboration et d'écriture :

- Un séminaire de 2 jours hors des murs les 21 et 22 mars 2022.
- Une 1<sup>ère</sup> journée d'élaboration et d'écriture le 12 avril 2022,
- Un temps institutionnel avec la directrice de Pôle et le directeur de Territoire le 10 mai 2022.
- Une 2<sup>ème</sup> journée de travail le 19 juillet en équipe.

L'écriture du projet est en cours de finalisation.

Les axes forts du futur projet de service, quels que soient les types d'accompagnement pour ces enfants, adolescents et/ou parents, font tous référence à des exigences en termes de savoir-faire, savoir-être et de valeurs. Il s'agit de :

- ✓ L'accueil
- ✓ Une approche basée sur les compétences
- ✓ Une évaluation
- ✓ Une co-construction du projet
- ✓ La temporalité dans l'intervention
- ✓ L'interculturalité
- ✓ La réactivité et l'adaptabilité

### 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

L'équipe éducative organise des temps collectifs au service ou sur l'extérieur tant avec les enfants du SAEE qu'avec les adolescents du service Appart'é.

Il a pu s'agir de sorties dites, en famille avec parents et enfants du SAEE (journée à la neige), d'atelier cuisine au service ...

Un partenariat s'est également mis en place avec le CCAS de secteur à la Maison des Bruyères de Sainte Foy les Lyon permettant ainsi à 3 adolescents de participer à des chantiers jeunes durant les vacances scolaires.

## 2.3 Expression et participation des usagers

Chaque enfant bénéficie de temps individuels avec son référent familial (SAEE) ou éducateur (Appart'é).

Pour chacune des mesures, un DIPEC est élaboré à l'admission, la parole est donnée à chaque enfant, quel que soit son âge ainsi que son ou ses parents.

Il en est de même pour les Plans d'Actions Partagés (PAP) préparés avec les enfants ou les adolescents, qu'il s'agisse d'une mesure de placement externalisé au d'une PEC en appartement éducatif.

En ce qui concerne la participation et l'expression des usagers, telles que définies par la loi de 2002, un groupe d'expression sera créé avec les jeunes pour le service Appart'é et se réunira en avril 2023. Une enquête de satisfaction sera envoyée à chaque famille ayant bénéficié d'une mesure SAEE.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

7 fiches d'incidents ont été produites par le service en 2022 :

- ✓ 6 concernent le SAEE
- ✓ 1 pour le service Appart'é.

Pour le SAEE : Toutes font état de violences physiques soit d'un parent sur son enfant, soit d'un enfant sur son parent. Pour 3 d'entre elles, l'intervention du service durant « la crise » a nécessité la mise à l'abri des enfants.

Par ailleurs, le service participe à la cellule veille inter-SAEE qui s'est réunie 2 fois au cours de l'année. Elle a enregistré 32 fiches d'incidents pour 2022.

Il ressort de cette cellule, l'importance de continuer de former les équipes pour cet accompagnement spécifique, de créer des groupes de travail transversaux SAEE afin de réactualiser certains outils telles que la grille d'alerte et les procédures de mise à l'abri.

## 2.5 Démarche qualité

### Avancée de la démarche

Date d'autorisation	Juillet 2021
<b>Ecriture du Projet</b>	<b>2022</b>
1 <sup>ère</sup> évaluation interne	2025
1 <sup>ère</sup> évaluation externe	Entre 2026 et 2028
2 <sup>ème</sup> évaluation interne	2030
2 <sup>ème</sup> évaluation externe	Entre 2032 et 2034

## 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

### 3.1 Admissions

#### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Admissions réalisées	12	15	5	3
Admissions non réalisées	17	8	3	4
Dont refus du service	1	5	2	2
Admissions en cours de traitement	1	8	0	1
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Nous observons que les chiffres sont constants sur les 2 dernières années.

La mise en place des mesures SAEE étant récente sur ce pôle le nombre de demandes d'admission reçues en 2022 est sans doute inférieur à la réalité des besoins repérés sur les communes où le service intervient. Nous escomptons une évolution des demandes en 2023.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Moyenne d'âge des demandes	10,1	11,6	17,0	16,9
Pourcentage de filles dans les demandes	46%	26%	88%	50%

Nous observons une augmentation des demandes d'admission pour des jeunes filles surtout pour le service Appart'é.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Métropole Lyon	30	31	7	8
Département Rhône			1	
PJJ				
Autre Département				
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Pour le SAEE, toutes les demandes proviennent de la Métropole ce qui est compréhensible au regard de la nature de cette mesure. Nous devons effectivement garantir un accompagnement de proximité ce qui implique d'intervenir dans un rayon géographique limité.

Pour le service Appart'é, 1 seule demande provient du Département du Rhône. Il s'agit d'une jeune déjà suivie par l'un des services d'ACOLEA.



PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	2			1
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux				1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest				
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	11	9	1	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	1	1	2	1
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème			1	
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	1	5	1	1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	7	3		
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème			2	
Territoire MDM St Fons Vénissieux	1	11		2
Territoire MDM Villeurbanne	1	2		1
Rhône T1 Beaujolais			1	
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées				
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais				
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône				
Territoire hors Métropole et Rhône				
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT				
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche				
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	6			
PJJ STEMO Bourg En Bresse				
Métropole Méomie				
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Pour le SAAE 80% des demandes proviennent des MDM situées à proximité du service (MDM Ecully, Sainte-Foy-lès-Lyon, Lyon 5/9<sup>ème</sup>) et du STEMO.

Pour le service Appart'é, la provenance des demandes est beaucoup plus diffuse.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Placement judiciaire confié	30	30	7	7
Placement administratif		1	1	1
Placement direct par le juge				
Pupille de l'Etat (dont provisoire)				
Mesure pénale PJJ				
Accueil d'urgence				
Accueil de jour				
Autre mesure				
Aucune mesure				
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Pour le SAAE toutes les mesures le sont sous forme de placement judiciaire. Pour le service Appart'é, 88% le sont également.

<b>RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes</b>	<b>SAEE</b>	<b>SAEE N-1</b>	<b>Appart'é</b>	<b>Appart'é N-1</b>
Chez les parents sans SAEE	12	10	1	2
Chez les parents avec SAEE			1	
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif			1	
Dans un logement personnel, hors logement accompagné				
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)				
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)			1	
Hébergement de fortune ou à la rue				
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	16	16	3	4
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)				
En établissement pénitentiaire				
Chez un assistant familial		4	1	1
En établissement médico-social				
En établissement hospitalier				
En internat scolaire				
En hôtel				
Autre				
Inconnu				
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	2	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Pour le SAEE : 60% des demandes concernent un retour de l'enfant au domicile familial après une mesure de placement en internat, 40% en alternative ou en prévention d'une séparation.

Pour Appart'é : 64% des demandes font suite à une évolution ou une rupture de projet éducatif du jeune, suite à un placement en établissement de type collectif.

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Age préscolaire				
Maternelle - Primaire - Collège	25	22	1	
ULISS Maternelle - Primaire - Collège		1		
DITEP Maternelle - Primaire - Collège		3		
SEGPA Collège	2			
IME - IMPRO	1			
Lycée - Lycée prof	1	4	4	4
Université				
Maison Familiale Rurale (MFR)				
Apprentissage			1	2
Salarié				
Déscolarisation		1	1	2
Autres				
Cepaj	1		1	
En recherche d'emploi				
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Pour le SAEE 83% des demandes concerne des enfants scolarisés en milieu ordinaire.

Pour Appart'é il ne se dégage pas de tendance particulière.

### 3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	SAEE	N-1	Appart'é	N-1
Pas de place	9	5		1
Non adhésion du jeune	1	1		1
Non adhésion de la famille				
En limite d'âge à l'admission				
Maintien d'une mixité de genre				
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	3		2	
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement				
Autres (Dossier retiré par les services demandeurs)	4	2	1	2
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Pour le SAEE, 53% des refus le sont par manque de places, 18% pour motif d'éloignement géographique ne permettant pas d'assurer un accompagnement soutenu au domicile familial.

Pour Appart'é nous avons refusé 2 demandes faute de pouvoir répondre aux besoins des jeunes.

### 3.1.3. Usagers admis

#### Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Age des usagers admis	Année N	N-1	Année N	N-1
Moins de 3 ans				
3 - 6 ans		5		
6 - 10 ans	4	6		
10 - 14 ans	6	4		
14 - 16 ans	1			
16 - 18 ans			5	3
18-21 ans				
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	Année N	N-1
Moyenne d'âge des admissions	10,4	11,3	17,0	17,0
Pourcentage de filles dans les admissions	50%	27%	100%	0%

Les moyennes d'âges sont constantes pour les 2 services

Pour Apparté tous les jeunes admis sont des filles alors qu'en 2021 le service n'accueillait que des garçons.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Placement judiciaire confié	11	14	4	3
Placement administratif		1	1	
Placement direct par le juge				
Pupille de l'Etat (dont provisoire)				
Mesure pénale PJJ				
Accueil d'urgence				
Accueil de jour				
Autre mesure				
Aucune mesure				
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

En 2022 toutes les mesures SAEE sont judiciaires. Pour Apparté, à l'exception d'une mesure, toutes sont également judiciaires.

## Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS – AUTORITE FINANCEUR	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Métropole Lyon	11	15	4	3
Département Rhône	0		1	
PJJ	0		0	
Autre Département	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin				
Territoire MDM Caluire Neuville Rillieux				2
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint-Priest				
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	6	2	1	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis		1	1	
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème			1	
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème				
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	5	2		
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème			1	
Territoire MDM St Fons Vénissieux		8		
Territoire MDM Villeurbanne		2		
Rhône T1 Beaujolais			1	
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées				
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais				
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône				
Territoire hors Métropole et Rhône				
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT				
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix-Rousse-Vaise-Villefranche	0			
PJJ STEMO Lyon Sud : La Mulatière-Vénissieux	0			
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0			
Métropole MEOMIE	0			
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Pour le SAEE l'ensemble des mesures suivies en 2022 sont sur notre Territoire de proximité.  
Pour 55% de la MDM Sainte Foy- Ecully- Tassin et pour 45% de la MDM Lyon 5/9.

Comme indiqué précédemment, la direction du service veille à pouvoir garantir des interventions soutenues mais également rapides en cas de difficulté. Cette position de service nous conduit à être vigilants quant à la domiciliation des familles.

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Chez les parents sans SAEE	4	6	1	
Chez les parents avec SAEE	0		1	
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0		0	
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0		0	
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0		0	
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0		0	
Hébergement de fortune ou à la rue	0		0	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	7	4	2	2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0		0	
En établissement pénitentiaire	0		0	1
Chez un assistant familial	0	4	1	
En établissement médico-social	0		0	
En établissement hospitalier	0		0	
En internat scolaire	0		0	
En hôtel	0		0	
Autre	0		0	
Inconnu	0		0	
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	1	0	
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

### Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Age préscolaire	0		0	
Maternelle - Primaire - Collège	9	10	0	
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	1	0	
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	3	0	
SEGPA Collège	1		0	
IME - IMPRO	0		0	
Lycée - Lycée prof	0	2	2	1
Université	0		0	
Maison Familiale Rurale (MFR)	0		0	
Apprentissage	0		1	1
Salarié	0		0	
Déscolarisation	0		1	1
Autres	0		0	
Cepaj	0		1	
En recherche d'emploi	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

## Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1
Nombre d'accueils d'urgence	0	1
Nombre de jours		6
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence		0

## 3.2 Usagers suivis dans l'année

28 enfants de 15 familles ont pu bénéficier d'un accompagnement SAEE cette année et 12 adolescents d'un accompagnement en appartement éducatif.

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	Année N	N-1
Moins de 3 ans				
3 - 6 ans				
6 - 10 ans	9	5		
10 - 14 ans	9	6		
14 - 16 ans	8	4		
16 - 18 ans	2		6	9
Plus de 18 ans			6	7
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

64 % des enfants pris en charge au SAEE ont entre 6 et 14 ans.

50% des jeunes pris en charge au service Appart'é sont devenus majeurs au cours d'accompagnement.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	Année N	N-1
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	12,1	11,6	17,8	17,9
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	0,7	0,3	1,1	1,3
Pourcentage de filles dans les accompagnements	41%	27%	50%	19%

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Placement judiciaire confié	28	14	11	16
Placement administratif		1	1	
Placement direct par le juge				
Pupille de l'Etat (dont provisoire)				
Mesure pénale PJJ				
Accueil d'urgence				
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

Pour le SAEE la totalité des mesures le sont sous forme de placement judiciaire confié ASE. Pour Appart'é 1 seule jeune est accompagné sous forme de placement administratif.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES – AUTORITE FINANCEUR	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Métropole Lyon	28	15	11	16
Département Rhône	0		1	
PJJ	0		0	
Autre Département	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

Toutes les mesures SAEЕ proviennent de la métropole et les secteurs sont de proximité afin de garantir un accompagnement soutenu et intensif.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin				
Territoire MDM Caluire Neuville Rillieux				1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint-Priest				
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	10	2	2	9
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis		1	3	2
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème			1	
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème				1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	7	2		1
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème			1	
Territoire MDM St Fons Vénissieux	9	8	1	2
Territoire MDM Villeurbanne	2	2		
Rhône T1 Beaujolais			1	
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées				
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais				
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône				
Territoire hors Métropole et Rhône				
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT				
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix-Rousse-Vaise-Villefranche				
PJJ STEMO Lyon Sud : La Mulatière-Vénissieux				
PJJ STEMO Bourg En Bresse				
Métropole MEOMIE			3	
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

Pour le SAEЕ 68% des mesures proviennent de nos territoires de proximité (MDM Sainte Foy, Ecully et MDM Lyon 5/9). 32% du territoire de Vénissieux/Saint Fons, qui représente l'un des territoires les plus importants de la Métropole.

Ce type de mesure nécessite un accompagnement de proximité, d'une part dans le soutien éducatif et d'autre part, par de nombreuses rencontres au service qui scandent le suivi. Les familles doivent pouvoir se rendre facilement dans nos locaux.

Pour Appart'é, nous n'observons pas de tendance sur les provenances.



TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Age préscolaire				
Maternelle - Primaire - Collège	21	8		
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	1		
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	2	2		
SEGPA Collège		1		
IME - IMPRO				
Lycée - Lycée prof	3	3	5	4
Université				1
Maison Familiale Rurale (MFR)				
Apprentissage	1		5	6
Salarié			1	4
Déscolarisation			1	1
Autres				
Cepaj				
En recherche d'emploi				
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

Pour le SAEE, 85% des enfants suivent un cursus scolaire classique, pour 4% en apprentissage et pour 11 % une scolarité est adaptée.

Pour Appart'é, 42% des jeunes sont en apprentissages, autant en lycée professionnel, 1 jeune est salarié en fin d'accompagnement, 1 jeune fille est déscolarisée.

### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

BESOINS - Scolarité	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un AVS		1	0	
Nombre d'utilisateurs suivis en commissions éducatives	5		0	
Nombre d'utilisateurs exclus au moins une fois dans l'année	2	2	3	
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	15			
Nombre d'utilisateurs concernés par des absences ou retards scolaires répétés	2	3	5	2

Pour le SAEE 20% des enfants bénéficient d'un accompagnement scolaire spécifique nécessitant la mise en place de commissions éducatives.

Cette réunion dans l'établissement scolaire est un support important dans l'accompagnement des parents pour notre service et permet souvent à la famille de se mobiliser autour des besoins spécifiques de leur enfant.

Pour Appart'é, 42% des jeunes rencontrent des difficultés quant à l'assiduité scolaire. Un important soutien est mis en place afin de mobiliser les adolescents autour du sommeil, d'un rythme de vie adapté à leurs besoins afin qu'ils arrivent à se lever le matin.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	SAEE	SAEE N-1	Appart'é	Appart'é N-1
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année	1		1	1
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque	1		0	2
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives	1		1	3
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution				
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	1		2	
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	2	2	2	1
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	2	4	2	1
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes	1		1	2

Pour le SAEE, 2 jeunes présentent des troubles de la relation, qui se traduisent de manière récurrente par des comportements agressifs envers eux-mêmes, leurs parents ou des biens matériels.

Ces 2 enfants nous ont conduits à une mise à l'abri puis, après évaluation, à une demande de placement en internat.

Pour Appart'é, nous observons qu'il n'y a pas de tendance mais plutôt des jeunes présentant des conduites à risques variées.

1 jeune cumule des fugues récurrentes, une forte consommation de produits stupéfiants, des actes de délinquance de type vols en bande organisée et des comportements hétéro-agressifs.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Appart'é	% année N
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	0	0%
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	1	8%
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	2	17%
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0	0%
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	9	75%
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	

Cet item ne concerne que le service Appart'é : 9 adolescents sur les 12 accompagnés en appartement éducatif, n'ont aucun droit de visite avec leur famille. Cela s'explique en partie par le fait que 5 d'entre eux sont des MNA.

Pour 1 adolescente **DV** (initiales Prénom Nom) la mesure de placement a pu tenir toute l'année grâce à l'intervention soutenue de l'équipe éducative, notamment de l'éducatrice référente qui a travaillé sur la relation complexe mère/fille.

Cette navigation entre placement en appartement éducatif et placement externalisé est une spécificité de ce service où un réel travail de la restauration des liens parents-enfants est à l'œuvre.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	4	15%	3
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	2	7%	3
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	1	4%	2

Pour le SAEE : dans chaque accompagnement un travail autour de la santé est mis à l'œuvre avec les parents. Le support est le carnet de santé de l'enfant, une vérification est ainsi faite de l'existence d'un médecin traitant, des vaccinations.... Les besoins spécifiques sont aussi abordés et le référent familial aide si besoin à la mise en œuvre de ceux-ci. Il peut s'agir d'orthophonie, d'orthodontie....

Pour Appart'é : un point sur la santé est fait dès l'arrivée du jeune, suivi d'un accompagnement dans les premiers rendez-vous médicaux. Un médecin traitant est trouvé pour les adolescents qui n'en n'ont pas. Les besoins spécifiques sont également pris en compte.

La somatisation, le déplacement de maux sont des symptômes de mal être récurrents pour ces adolescents et l'équipe est particulièrement attentive et bienveillante dans cet accompagnement.

## **Soutien psychologique transversal**

La psychologue du service occupe un 0.3 ETP. Elle a participé à la construction du projet de service qui a débuté au printemps 2022 et s'est poursuivi sur plusieurs séances au cours de l'année.

Dans la pratique clinique du psychologue, plusieurs axes ont été déployés en 2022 sur le service SAAE-Appart'é.

Des rencontres avec le public accueilli ont eu lieu sur une modalité d'entretiens psychologiques mais également à partir de co-entretiens psychologue et éducateurs. Nous avons par exemple co-construit un dispositif de médiation du lien familial afin de soutenir la mise au travail de la relation mère-fils pour une famille. Il s'agissait de leur permettre d'aborder les difficultés éprouvées sous la forme d'un problème partagé en s'appuyant sur l'approche systémique, de favoriser l'interaction pour rendre chacun acteur de l'apaisement du conflit et d'activer des leviers de transformation dans leur communication.

La psychologue a également réalisé des visites au domicile des familles (seule ou accompagnée d'autres professionnels) ainsi qu'un accompagnement véhiculé d'une mère de famille au service d'addictologie afin de soutenir la mise en place du soin nécessaire à son évolution personnelle et à l'homéostasie familiale.

Concernant le travail mené auprès des jeunes d'Appart'é, il a essentiellement consisté à orienter des jeunes vers le soin ou soutenir leur prise en charge dans des espaces thérapeutiques.

Dans les rencontres cliniques, il s'agissait d'accueillir et d'étayer les éprouvés de la solitude en logement diffus.

Sur le plan institutionnel, la psychologue a participé aux réunions d'équipe hebdomadaires ainsi qu'aux réunions pluridisciplinaires bimestrielles en présence du pédopsychiatre du pôle.

Nous avons par ailleurs mis en place et pérennisé un temps d'élaboration entre la psychologue et l'équipe éducative sous la forme d'un groupe clinique, à une rythmicité bimensuelle.

De plus, la psychologue a pu prendre part à des temps de regroupement avec ses homologues du pôle pour transmettre et recevoir les éléments d'observation, de mise au travail et de vigilance pour aider la transition des jeunes d'un service à l'autre.

Nous relevons également les temps réguliers de coordination entre cadre hiérarchique (la cheffe de service) et cadre technique (la psychologue) pour partager des questionnements et penser ensemble le portage du fonctionnement de service afin de soutenir la régulation de la dynamique du travail d'équipe.

La psychologue a également été présente à certaines réunions de présentation de situations entre professionnels de l'ASE, ancien lieu d'accueil ou de placement en vue d'une admission sur notre service.

Elle a participé à des instances associatives telle que la journée de séminaire des cadres ou encore à une partie de la journée associative. Des occasions singulières qui permettent de la rencontre, du partage et des échanges fructueux qui nourrissent le travail mené auprès des équipes dans l'intérêt des personnes accueillies.

Dans les perspectives en cours pour 2023, nous tendons à mettre en place progressivement un RDV obligatoire avant le PAP pour chacune des familles afin de cultiver la complémentarité dans l'évaluation permanente qui guide notre intervention et ce, dans l'intérêt des besoins de l'enfant.

RDV familles SAEE (psychologue seule)	22
Dont VAD	15
RDV jeunes Appart'é (psychologue seule)	8
RDV jeunes Appart'é (psychologue + éducateur référent)	9
RDV familles ou enfant-ado SAEE (psychologue + référent familial)	18
Dont VAD	8
Contacts (rendez-vous téléphoniques ou extérieurs et échanges mails) avec des partenaires sociaux ou du soin, internes à l'association ou externes	47

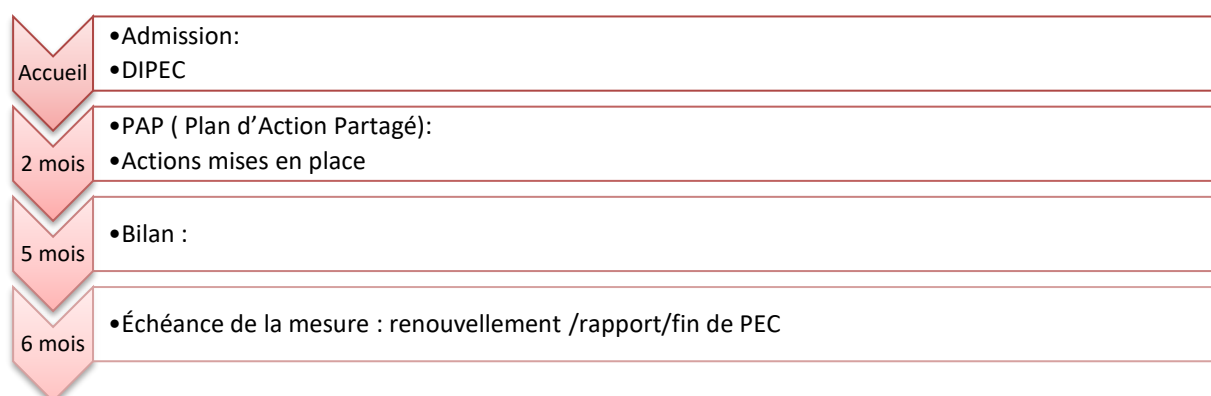
- **Prises En Charge Partagées**

	Année N	N-1
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	0	0

- **Evaluation annuelle des projets personnalisés**

Tant pour le SAEE que pour Appart'é, nous rythmons les mesures par des rencontres régulières au service et en présence des acteurs. Il peut s'agir du jeune et son travailleur social, de son ou ses parents, de l'ensemble de la famille pour le SAEE.

Pour les 50 enfants accompagnés en 2022 tous ont un DIPEC et un PAP à jour qui est réévalué autant de fois que nécessaire.



Le début d'accompagnement est contractualisé par la signature du **Document Individuel de Prise en Charge** (DIPEC).

Le **Plan d'Action Partagé** (PAP) se base sur :

- ✓ Le développement du pouvoir d'agir

- ✓ La reconnaissance des capacités d'auto-évaluation de leurs besoins par les parents et les enfants
- ✓ La mobilisation des compétences parentales à travers la mise en place du PAP
- ✓ Sortir d'une position de « sachant »
- ✓ Considérer le projet de la personne comme l'aboutissement d'une démarche prenant en compte la trilogie des perceptions : celle des professionnels, celle des enfants et celle des parents (à minima).

**Le bilan, échéance :**

La temporalité de chaque famille étant singulière, des écarts peuvent être observés. Il est alors nécessaire d'évaluer si ce type de mesure est adapté aux besoins de la famille ou si des ajustements sont nécessaires et doivent être reconduits pour se rapprocher de leur propre temporalité.

### 3.3 Usagers sortis

13 enfants ont quitté le SAEE et 8 adolescents le service Apparté en 2022

#### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	SAEE N	SAEE N-1	Appart'é N	Appart'é N-1
Nombre de sorties	13	0	8	9

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	SAEE	Appart'é	Appart'é N-1
Moins de 3 mois			
4 à 12 mois	6	2	2
1 à 3 ans	7	6	7
Plus de 3 ans			
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	0,86	1,38	1,42

#### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	SAEE	Appart'é	Appart'é N-1
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	9		
Fin de mesure - Majorité		6	7
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	1	0	
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre	3	2	2
Accueil chez un tiers ou adoption			
Déménagement et autres			
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

Pour le SAEE pour 9 enfants, la durée maximale d'accompagnement de 6 mois renouvelable 1 fois a été atteinte.

Pour 4 enfants, nous avons dû interrompre la mesure SAEE pour des motifs de mise en danger de l'enfant dans sa famille. Pour 3 d'entre eux, la réorientation, en famille d'accueil ou établissement, s'est faite suite à une mise à l'abri dans nos services.

Pour Appart'é, 7 des fins de mesures sont motivées par l'atteinte de la majorité conduisant à un projet de réorientation du jeune.

Pour 1 jeune, la solitude éprouvée en appartement assorti d'un rapprochement de celui-ci sur Lyon ne lui a pas permis de s'installer au service, il est parti vivre chez sa mère, sans que nous n'ayons pu enclencher un début d'accompagnement

Pour 1 jeune majeure, ses nombreux passages à l'acte, le squatte de l'appartement par d'autres jeunes, de façon récurrente, nous ont conduits à interrompre sa prise en charge.

### 3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	SAEE	Appart'é	Appart'é N-1
Chez les parents sans SAEE	9	1	
Chez les parents avec SAEE			
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance			
Dans un logement personnel, hors logement accompagné			
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)		6	7
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)			
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)			
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	3		2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)			
En établissement pénitentiaire			
Chez un assistant familial	1		
En établissement médico-social (y compris handicap)			
En établissement hospitalier			
En internat scolaire			
En hôtel			
Autre		1	
Inconnu			
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)			
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>9</b>



## 5. Perspectives 2023

Le pôle Ouest regroupe deux services d'appartements éducatifs pour mineurs :

- ✓ le 43 (15 appartements) et Appart'é (6 appartements).

Afin de pouvoir disposer d'une plus grande souplesse dans l'organisation et garantir un fonctionnement continu 365 jours par an, il nous apparaît opportun de regrouper ces deux services permettant ainsi de mutualiser les ressources humaines.

Cette évolution devra bien entendu préserver la diversification des accompagnements éducatifs. En effet, il est essentiel de maintenir la possibilité pour les adolescents suivis dans le cadre d'une mesure SAEE, d'accéder, de manière séquentielle, à un appartement éducatif.

Aussi, nous envisageons de maintenir la direction de l'ensemble de ces activités par un seul chef de service afin de conserver cette complémentarité.

Toutefois, cette évolution de l'organisation ne résoudra que partiellement la question de la continuité de service. En effet, les deux activités représentent actuellement 7 éducateurs. Aussi, afin de pouvoir garantir un fonctionnement continu tout au long de l'année, nous proposerons d'augmenter sensiblement l'activité du SAEE. Non seulement nous pourrions davantage répondre aux sollicitations des MDM (nous sommes régulièrement contraints de refuser des demandes d'admission faute de places disponibles) mais la création d'un poste supplémentaire permettrait de garantir la présence permanente de deux travailleurs sociaux pour chacune des activités tout au long de l'année et plus particulièrement sur les périodes de congés.

La mise en situation d'autonomie doit être synonyme d'un accompagnement éducatif continu et d'une grande disponibilité de l'équipe éducative, afin de soutenir le jeune dans l'expérience du vivre seul en appartement. La confrontation à la solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif. La présence d'adultes repères doit permettre de rassurer le jeune sur sa capacité à vivre seul et à assumer les différentes dimensions du quotidien.